

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE À L'INTENTION DES RETRAITÉS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC DU QUÉBEC

Message à l'intention des assurés

Objet : Précisions au sujet des frais de voyage payés d'avance de l'assurance annulation de voyage

Madame, Monsieur,

Votre contrat d'assurance collective inclut la garantie d'assurance annulation de voyage. À cet effet, nous souhaitons vous rappeler la **définition de « frais de voyage payés d'avance »** telle qu'elle apparaît dans votre contrat.

Les frais de voyages payés d'avance se dit des sommes suivantes :

- Celles qui sont déboursées par l'assuré pour l'achat d'un voyage, y compris pour l'achat de billets de transporteurs publics, la location de véhicules motorisés ou d'hébergement auprès de **commerces ou plateformes de réservation accrédités ou autorisés par les autorités compétentes à exploiter une telle entreprise ou à rendre de tels services**.
- Celles qui sont déboursées lors de réservations pour des arrangements de voyage habituellement compris dans un voyage à forfait.
- Les sommes déboursées ayant trait aux frais d'inscription à une activité à caractère commercial.

Contrat d'hébergement entre particuliers

Il est important de préciser que la garantie d'assurance voyage couvre les contrats d'hébergement conclus auprès de commerces ou plateformes de réservation accrédités ou autorisés par les autorités compétentes à exploiter une telle entreprise ou à rendre de tels services. C'est donc dire qu'**un contrat de location entre particuliers n'est pas un « frais de voyage payé d'avance »** admissible à l'assurance annulation de voyage de votre contrat. Par conséquent, aucun remboursement n'est prévu au contrat en cas d'annulation de ce contrat de location entre particuliers.

Des questions?

En cas de doute, contactez CanAssistance au 1 800 465-2928 avant de signer un contrat de location. Vous devrez fournir votre numéro de contrat, lequel apparaît sur votre carte d'assurance SSQ au moment de l'appel.

SSQ Assurance

Juillet 2021